

CALENDRIER DE CHASSE (susceptible de modifications)

FORÊT DOMANIALE DE LONGEVILLE

1:40 000



Saison 2021 - 2021

- Périmètre de la forêt
- Lot 1
- Lot 2
- Zone de non-tir
- Lot 2

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes. Par sécurité, n'hésitez pas non plus à manifester votre présence.

- Légende :**
- Zone de non tir
 - Limite de forêt

Lot N°1 Chasse à tir

Les, jeudis et samedis

1er, 10, 22 et 31 octobre 2020
7, 12, 21 et 28 novembre 2020
3, 10, 24 et 26 décembre 2020
2, 9, 14, 28 et 30 janvier 2021
4, 13, 25 et 27 février 2021

+ Bécasses

5, 14, 19 et 26 novembre 2020
5, 12, 17 et 31 décembre 2020
7, 16, 21 et 23 janvier 2021
6, 11, 18 et 20 février 2021

Lot N°2 Chasse à tir

Les jeudis et samedis

1er, 10, 15, 22 et 31 octobre 2020
5, 12, 21 et 26 novembre 2020
3, 10, 17, 26 et 31 décembre 2020
7, 14, 21 et 30 janvier 2021
4, 11, 18, 25 et 27 février 2021

+ Bécasses

7, 14, 19 et 28 novembre 2020
5, 12, 19 et 24 décembre 2020
2, 9, 16, 23 et 29 janvier 2021
6, 13 et 20 février 2021

RAMASSAGE des CHAMPIGNONS

Le ramassage des champignons dans les forêts domaniales de la Vendée est réglementé par arrêté préfectoral du 10 janvier 1991

- limite à 3 kg par personne et par jour
- commercialisation interdite
- déconseillé les jours de chasse à tir

